

Règlement de vide-grenier

- Article1.** Horaires : de 6 à 18h, arrêt des ventes : 18h
Les participants devront avoir quitté les lieux à 19h00.
- Article2.** Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule n'est autorisé à stationner dans le vide grenier. Respect des règles de stationnement.
- Article3.** L'emplacement ne peut être inférieur à 2 m².
Le traçage au sol doit être respecté.
- Article4.** Chaque participant apporte son propre matériel. Tables obligatoire ou bacs en plastique.

Aucun déballage au sol n'est autorisé.

- Article5.** Chaque participant est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner. Il s'engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur ou les forces de l'ordre.
- Article6.** Il est strictement **INTERDIT** de vendre les objets et articles suivantes:
Articles neufs, armes, alimentation, animaux, contrefaçons de tout type.
Le vide grenier est interdit aux professionnels.
- Article7.** Chaque participant s'engage à vider son emplacement à l'issue de vide-grenier. **Il est obligatoire de remporter ses poubelles et cartons.**
A défaut, le chèque de caution sera encaissé.
- Article8.** Aucun remboursement pour annulation ne sera pris en compte.
- Article9.** **La caution est à récupérer au locale de la main de l'autre 2 rue d'Eupatoria 75020 Paris.**

Elle est conservée durant quinze jours à compter du jour du vide grenier

Au-delà de cette date, les chèques seront détruits et les espèces déposées

Pour le compte de l'association sous forme de don.



VIDE-GRENIER DU 5 JUIN 2022

De 6h00 à 18h00

Nom :

Emplacement n° : Rue

caution.....chèque.....espèces.....